



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *un seul* feuillet, cotés et paraphés
par nous Chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, Pré-
sident du tribunal civil de première instance de l'arrondissement
de Meaux, département de Seine-et-Marne, pour servir à
constater les Naissances, Mariages et Décès de la Commune
de *Trilbardou* pendant le cours de l'année mil
huit cent vingt-huit, conformément à l'article 41 du code civil.

A Meaux, ce *quint* décembre mil huit cent vingt-
sept.

J. M. Le Président

Co. Secrétaire

J. M. Le Président

Le *quatre* *vingt* *huit* *mil* *huit* *cent* *vingt* *sept* *janvier*
à *quatre* *heures* *du* *soir* *Devant* *nous* *Jean*
Joseph *Desjardins* *Desjardins* *Prêtre* *Curé*
de *Trilbardou* *officier* *de* *l'état*
Civil *de* *la* *dite* *Commune*, *et* *deux* *autres* *officiers*
de *l'état* *Civil* *de* *la* *dite* *Commune*, *savoir*
Auguste *Ferdinand* *Desjardins* *Prêtre* *curé*
de *Trilbardou* *et* *deux* *autres* *officiers* *de* *l'état* *Civil* *de* *la* *dite* *Commune*

lequel nous a produit un Enfant de
 dixz femins, né aujourd'hui à onze
 heures du matin de son légitime mariage
 avec Louise Julie Fleuret, de quinze, âgée
 de trente cinq ans, laquelle enfant il nous
 a donné d'offrir le prénom de
 = Genovieve Virginie =
 Et d'ice par suite de la déclaration nous
 en est resté en présence des sieurs
 Jean Baptiste Fleuret, propriétaire, âgé de
 cinquante sept ans, et Colas de Rome
 Fleuret, entrepreneur, âgé de vingt cinq
 ans, tous deux témoins, lesquels demeurent
 à Crulles, lesquels ont vu et vu que le
 père de l'enfant, signé avec nous le
 présent acte, après lecture faite &c.

J. Fleuret J. A. Fleuret
 A. J. Vermeille Enfant Deliquieux

naissance
 de Charles
 Alexandre
 Duval

Le six mil huit cent vingt deux le quinze
 Nour à l'heure de midi, devant nous
 Jean Joseph Lempereur, Deliquieux, Maire
 de la commune de Crulles, officier de l'état civil de ladite commune,
 les comparés le sieur Jean Baptiste
 Duval, marchand, âgé de
 quarante quatre ans, demeurant à
 Crulles, lequel nous a présenté son
 Enfant du sexe masculin, né aujourd'hui
 à onze heures du matin, de son légitime
 mariage avec Marie Colombe Desideron,
 de quinze, âgée de trente deux ans, laquelle



Enfant, il nous a déclaré donner
 le prénom de Charles Alexandre,
 Et d'ice par suite de la déclaration nous
 en est resté en présence des sieurs Pierre
 Louis Desobry, propriétaire, âgé de
 cinquante un ans, et de Alexandre Théodore
 Faudesral, propriétaire, âgé de quarante
 trois ans, tous deux témoins, lesquels
 demeurent à Crulles, lesquels ont vu
 et vu que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite &c.

Faudesral
 Desobry
 Enfant Deliquieux

naissance
 de Jean
 Baptiste
 Marin

Le six mil huit cent vingt deux le dix
 sept Mars, à l'heure de midi, devant nous
 Jean Joseph Lempereur, Maire
 de la commune de Crulles, officier de
 l'état civil de ladite commune, les
 comparés le sieur Jean Baptiste
 Marin, marchand, âgé de vingt quatre ans,
 demeurant à Crulles, lequel nous a
 présenté un Enfant du sexe masculin,
 né aujourd'hui à quatre heures et demie
 de son légitime mariage avec Julienne
 Rosine Faudesral, de quinze, âgée de
 dix huit ans, laquelle enfant il nous a
 déclaré donner le prénom de Jean Baptiste

Né à
De Jean
Antoine
Hervé
Dumery

En mil huit cent vingt huit, le dix sept
Avril à l'heure de midi, devant nous
Jean Joseph Lefebvre Desjardins,
Maire de la commune de Cailbardeu,
officier de l'Etat civil de ladite commune,
seul comparu les sieurs Alexandre
Godevère Haudescoul, justitiable, âgé de
quarante trois ans, et Pierre André Smet,
gardiennier, âgé de quarante sept ans,
leurs deux témoins majeurs demeurant
à Cailbardeu, lesquels nous ont déclaré
que Jean Antoine Nicolas Dumery,
qu'on appelle, âgé de trente ans, né
à l'ancienne Département de l'ancien ar
maison, demeurant à Cailbardeu,
fils de Jean Pierre Dumery, et de
Geneviève Lefebvre, tous deux décédés,
a épousé de Marie Louise Dragon, sa
femme, âgée de vingt six ans, qu'il lui
survive, et décide devant Cailbardeu en
son domicile, ce jour, lieu de deux heures
du matin, et lors les déclarations furent
avec nous le présent acte, après
lecture faite.

Vaudescoul
Lefebvre Desjardins

Naissance de
Dominique
Mouffe
En mil huit cent vingt huit, le dix sept
Sept heures du matin, devant nous Jean
Joseph Lefebvre Desjardins, Maire de
la commune de Cailbardeu, officier de



1790
L'Etat civil de ladite commune, et comparu
Marie Geneviève Rodahe (Barbarier) femme
agée de soixante six ans, demeurant
à Charney Département de Seine et Marne,
laquelle nous a déclaré que Marie Anne
Claude Mouffe, âgée de trente deux ans, née
à Courcel, commune de Mareuil le prêtre
Département de la Marne, demeurant à
Cailbardeu, chez le sieur Michel Dubouche,
fille majeure de Jacques Mouffe, et de Marie
Anne Vireux, tous deux ecclésiastiques, en accouchée
audes Cailbardeu, au domicile d'Edouard Michel
Dubouche, le dix mai présent mois, à
quatre heures du soir, devant l'officier National,
du sexe masculin, que ledit sage femme
nous présente, et auquel enfant elle nous
a déclaré donner le prénom de Dominique
ledite déclaration et présentation nous ont
été faites en présence des sieurs Epanté,
Josephette Deblaux, Marchand Duches,
âgés de quarante quatre ans, et Alexandre
Ephévre Haudescoul, justitiable, âgé de
quarante trois ans, tous deux témoins majeurs
demeurant à Cailbardeu, lesquels ont, ainsi
que ledit sage femme comparant et
déclarant, signé avec nous, le présent acte,
après lecture faite. J. C. Deblaux

Vaudescoul
Lefebvre Desjardins

Né à
En mil huit cent vingt huit, le huit mai
à sept heures du matin, devant nous Joseph
Lefebvre Desjardins, Maire de la commune
de Cailbardeu, officier de l'Etat civil de

ladite femme, souz comparus les sieurs
 Felixe et Anne Fleuret, marchand, age de
 vingt cinq ans, et Auguste Ferdinand Demelle
 gendrier, age de trente trois ans, tous deux
 temoins majeurs demourans a Guilbardou,
 le premier filz, et le second gendre du defunt
 et apres hommes, lesquels nous ont declare
 que francois Fleuret, propriétaire, age de
 soixante sept ans, pie a Guilbardou, et y
 demourant, filz de francois Fleuret, et de
 Marie Fontain, tous deux deceds, et tant
 de Marguerite Elizabeths femme Vermeille,
 est decede au lieu Guilbardou, en son domicile
 hier sepr du present mois, a trois heures
 apres midi; ce sur les declarations, signee
 avec nous, le present acte, apres lecture
 faite p.

C. A. Fleuret
 a. f. Vermeille

En suite de signifier

Nice de
 Elizabeth
 Gene
 Maurice
 f. Denonain

En mil huit cent vingt huit, le dix
 neuf mai, a trois heures du matin, devant
 nous Jean Joseph Desjardins, de signifier,
 Maire de la commune de Guilbardou,
 officier de l'Etat civil de ladite commune,
 souz comparus les sieurs Jean Pierre Rodde
 Capillon, substitut, age de trente ans,
 et Alexandre Chevalere Faudescaul,
 substitut, age de quarante trois ans, tous
 deux temoins majeurs demourans a
 Guilbardou, lesquels nous ont declare que
 Elizabeth Gene et Maurice, ages de
 quarante trois ans, nés a Lancy,
 Département de saone, demourans a
 Guilbardou, fille de Jean Pierre Maurice, et

et nous
 C. A. Fleuret
 a. f. Vermeille



de Marie et Marguerite Dubé sa femme, tous
 deux deceds, et epouse de Joseph Simon
 Denonain, son mari, propriétaire, age de
 quarante six ans, qui lui survis, est
 decede au lieu Guilbardou, en domicile de
 son dit mari, aujourd'hui a sept heures
 du matin; ce sur les declarations, ainsi que
 le mari de la defunte, signee avec nous
 le present acte, apres lecture faite.

Faudescaul Denonain
 Capillon

En suite de signifier

En mil huit cent vingt huit, le vingt deux
 mai, six heures du matin, devant nous Jean
 Joseph Desjardins, de signifier, Maire de la
 commune de Guilbardou, officier de l'Etat
 civil de ladite commune, souz comparus
 les sieurs Nicolas Paul Adam, propriétaire,
 age de soixante trois ans, et Alexandre
 Chevalere Faudescaul, substitut, age de
 quarante trois ans, tous deux temoins majeurs
 demourans a Guilbardou, lesquels nous ont
 declare que Anne Alexandrine Peron,
 agee de soixt ans et demi, nee a Guilbardou
 le deux Octobre mil huit cent vingt sept,
 fille de Monsieur Jean Nicolas Joseph
 Peron, Cultivateur, age de trente ans, et
 de Marguerite Rosine Adam sa femme,
 agee de trente trois ans, demourans a
 Guilbardou, est decede aujourd'hui a une

bonne du matin, au domicile De ses parents
et mère, et ont les Déclarans, ainsi que
le père, de la défunte, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite.

Gaudescault & Doms Peruis

Notaires de dignité

Le Mercredi au vingt huit, le vingt cinq
juin, à onze heures du matin, devant nous
jean joseph Desjardins, Notaire, Maire
de la commune de Grilbardou, officier de
l'Etat civil de ladite commune, et, comparu
le sieur Jean Marie Gode Capillon
Cultivateur, âgé de trente ans, demeurant
à Grilbardou, lequel nous a présenté un
enfant du sexe féminin, né à Grilbardou
le vingt quatre de présent mois, à seize
heures du soir, et d'un legsime Mariage
avec Suzanne Establiegue de mariage
de l'heure âgée de vingt cinq ans, auquel
l'acte il nous a déclaré appeler les
parents de sa mère, à savoir :

lesdites déclarations, et présentation avec
nous et l'acte en présence des sieurs Jean
Baptiste Peruis, maire, âgé de
soixante ans, et Alexandre Chéodère
Gaudescault instituteur, âgé de quarante
trois ans, tous deux témoins majeurs demeurant
à Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le père
de l'enfant, signé avec nous le présent
acte, après lecture faite.

Gaudescault & Peruis

Notaires de dignité

Mariage de



J. P. Peruis
Notaire de Grilbardou

Le Mercredi au vingt huit, le lundi
de présent mois, à onze heures du matin, au lieu des
Maires de la commune de Grilbardou, et devant nous
jean joseph Desjardins, Notaire, Maire de
ladite commune, et, comparu
le sieur Jean Marie Gode Capillon
Cultivateur, âgé de trente ans, demeurant
à Grilbardou, lequel nous a présenté un
enfant du sexe féminin, né à Grilbardou
le vingt quatre de présent mois, à seize
heures du soir, et d'un legsime Mariage
avec Suzanne Establiegue de mariage
de l'heure âgée de vingt cinq ans, auquel
l'acte il nous a déclaré appeler les
parents de sa mère, à savoir :

lesdites déclarations, et présentation avec
nous et l'acte en présence des sieurs Jean
Baptiste Peruis, maire, âgé de
soixante ans, et Alexandre Chéodère
Gaudescault instituteur, âgé de quarante
trois ans, tous deux témoins majeurs demeurant
à Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le père
de l'enfant, signé avec nous le présent
acte, après lecture faite.

Gaudescault & Peruis

Page 25

un par le Mariage

Le tout fait en présence et du consentement
Du père et de la mère de l'époux
et de ceux de la mère de l'épouse
Joseph Desjardins, sieur de la Roche, age
de quatre-vingt-sept ans, demeurant à Paris
Jean sieur de l'époux, de Jean Baptiste
Gauthier, sieur de la Roche, age de vingt-huit ans,
demeurant à Coulbrou, sieur de l'épouse,
de Jean Baptiste Permeille, sieur de
la Roche, age de trente-trois ans, demeurant à
Coulbrou, sieur de l'époux, et de Victor Auguste
Permeille, sieur de la Roche, age de vingt-trois
ans, demeurant à Coulbrou, tous deux
sieurs de l'épouse, et leur quatre
enfants

Et ont tenu la partie, ainsi que d'ancien
usage en usage, signé avec eux les
présents notés, le tout après lecture faite.

Le Maire Jacques Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

J. B. et Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille



Naissance de
Louis et Adèle
de la Roche

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

7^{me} fev

Le tout fait en présence et du consentement
Du père et de la mère de l'époux
et de ceux de la mère de l'épouse
Joseph Desjardins, sieur de la Roche, age
de quatre-vingt-sept ans, demeurant à Paris
Jean sieur de l'époux, de Jean Baptiste
Gauthier, sieur de la Roche, age de vingt-huit ans,
demeurant à Coulbrou, sieur de l'épouse,
de Jean Baptiste Permeille, sieur de
la Roche, age de trente-trois ans, demeurant à
Coulbrou, sieur de l'époux, et de Victor Auguste
Permeille, sieur de la Roche, age de vingt-trois
ans, demeurant à Coulbrou, tous deux
sieurs de l'épouse, et leur quatre
enfants

Et ont tenu la partie, ainsi que d'ancien
usage en usage, signé avec eux les
présents notés, le tout après lecture faite.

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Le Maire Jacques Permeille

Mairie de Coulbrou

Sieur Jean Pierre Dombomme, Avocat, âgé
de quarante quatre ans, demeurant à Guillevou
lequel nous a présenté un certain de sexe
femelle, né à Guillevou le vingt neuf de
septembre mil six cent quatre vingt six de son
legitime mariage avec Genevieve Chénelle
Dupré, de femme, âgée de trente trois ans,
auquel certain il nous a déclaré plusieurs femmes
les personnes de Julie Lucile
les dites declarations et présentations nous ont
été faites en présence des Sieurs Jean Dupré,
cultivateur, âgé de cinquante cinq ans, et
Alexandre Boudine, l'addecal, instituteur
âgé de quarante trois ans, lesquels deux
Messieurs demeurant à Guillevou, lesquels
ont ainsi que le père et l'enfant, signé
avec nous le présent acte après lecture faite.

Vaudoucal, 1790 Dombomme

J. Dupré.

Ensuite à signer,

Mariage de
Jacques Auguste
Dombomme
et Marie Anne
Serrigne
Noarland

En mil huit cent vingt huit, le lundi
quinze septembre, onze heures de matin, en
l'Église d'Alsace de la Ville de commune de
Guillevou, et devant nous Jean Joseph
Lefebvre, Doyen, Maire et officier de
l'État civil de ladite commune, Jours
compares pour contracter mariage, le futur
Jacques Auguste Dombomme, garde du
Canal de Moucy, âgé de vingt six ans,
né à Guillevou, et y demeurant avec
sa mère, fils unique et légitime certain
Dombomme décédé, et de Françoise
Bédere sa mère âgée de cinquante ans
laquelle présente en personne nous a



84
22
d'écouter conjointement au présent mariage, Jacques
Le Marie Anne Serrigne Noarland, âgé de
vingt six ans, né à Conspicieux Département
de Seine et Marne, et y demeurant avec sa
mère, fille unique et légitime de Pierre
Noarland, décédé, et de Marie
Jeanne Sulpice Noarland sa mère âgée de
vingt quatre ans, laquelle présente en
personne nous a déclaré plusieurs autres
mariages d'autres parts;

Quels autres faits, autres aux parties des actes
de mariage, des époux, des actes de Déclar
des faits des dits époux, des actes de
publications faites pour parvenir au présent
mariage à Guillevou et à Conspicieux
le Doyen et moi, et dix ans, carvier,
à l'usage qu'il y en est formé d'opposition;
et du chapitre six, titre cinquième, premier
du code civil, concernant les droits et les
devoir, respectifs des époux.

Lesquels le Sieur Dombomme et ladite demoiselle
Noarland nous ont déclaré à l'acte en
intelligible voix, qu'ils se prennent
mutuellement pour époux.
Jusqu'à ce que l'acte de mariage soit officiellement
signé, nous offrons, au nom de la loi
seul seigneur, nous offrons, au nom de la loi
que ledit Jacques Auguste Dombomme,
et ladite Marie Anne Serrigne Noarland,
sont unis par le mariage.

Le tout fait en présence et du consentement
des mères des époux, et encore en présence
de Pierre Nicolas Serrigne, maître maçon
âgé de soixante deux ans, demeurant à
Guillevou, ami de l'époux, de Marie
Lefebvre, carvier, âgée de cinquante ans,
demeurant à Quincy, Département de Seine
et Marne, cercle d'Orléans de Vespaux, de

Clair Moreland, charpentier, âgé de quarante cinq
ans, veuve paternelle de l'épouse, et de Jean
Maurice, fils institué, âgé de quarante ans,
ami de l'épouse tout deux demeurant à
Neuchâtel, et tous quatre témoins majeurs.
Et ont toutes les parties signé avec nous le
présent acte, excepté l'épouse, la mère,
la mère de l'époux, et le père du Moreland,
qui nous ont déclaré au savoir de nous en
signer, de ce requin et interpellés chacun
séparément et sur la loi, le tout après
lecture faite. //

J. a. remboursement

1711. Parant Lessee

R. C. Desjardins et Leguier

Mariage
de Catherine
Desire
Debeaupuis
et Catherine
Denise
Lefranc

On voit bien au vingt huit de ce
mois septembre, vers trois de midi, en l'une
des salles de la Maison Commune de
Cuthardou, se donner une Jean Joseph
Desjardins, Desjardins, Maire et officier de
la Cité civile de ladite Communauté, et son
compagnon pour contracter Mariage, l'époux
Antoine Desire Debeaupuis, un anvier,
âgé de vingt huit ans, né à Marais, et
demeurant à Cuthardou avec sa mère,
fils majeur et légitime de Jean Michel
Desire Debeaupuis, décédé, et de Marie Anne
genarière Dienne la veuve, âgée de cinquante
cinq ans, laquelle présente un procureur
venir à déclarer consentir au présent

Mariage, D'une part; 1711. 1711.



Et Catherine Denise Lefranc, couturière, âgée
de vingt huit ans, née à Montbovon Département
de l'Évêché de Genève, demeurant à Cuthardou,
fille majeure et légitime de Denis Lefranc,
et de Marie Catherine Moreland, tous deux
de l'Évêché, laquelle nous a déclaré sur la foi
de ses parents, qu'elle ignore la loi du lieu où
celui du dernier domicile de ses pères, et qui
nous a également été attesté par les quatre
témoins et après sommés, qui nous ont été
bien connus, la dite épouse.

Après avoir fait lecture aux parties des
actes de mariage des époux, de l'acte de
dém. du père de l'époux, des actes de décès
des père et mère de l'épouse, des actes de
publication faits pour parvenir au présent
mariage, à Cuthardou, les Demeurs et les
un tout dernier, et être séparément présents
moi, sans qu'il y ait de femme d'opposition
ou du chapitre, et les, témoins cinq, le premier
du code civil, couturier, lui a été lu et
de son respectif, de l'époux et
Catherine Debeaupuis, et la dite Demeurselle
Lefranc, nous ont déclaré à haute et intelligible
voix, qu'ils se prennent mutuellement pour époux,
fut qui, nous officier de la Cité civile susdite
et signé, avons prononcé au nom de la Loi
que le dit Antoine Desire Debeaupuis, et
la dite Catherine Denise Lefranc, sont
unis par le Mariage.

Le tout fait en présence et du consentement
de la Mère de l'époux, et encore en présence
de Antoine François Dienne, Mairier, âgé
de cinquante ans, demeurant à Montbovon.

Décide audit Guilbardou au s^{on}
domicile, regardé lui à deux heures
après midi, a vu les déclarans signés
avec nous le présent acte, après lecture
faite //

L. P. de Chiffry

L. C. A. Fleury *Enfants de signaux*

Décide
à Alexandre
Ephodre
Douloume

Le mil huit cent vingt huit, le vingt huit
de novembre, huit heures du matin, devant nous
Jean Joseph Lafumie Delignieres Maire
de la Commune de Guilbardou, officier
de l'Etat civil de ladite Commune, sou-
comparses, les sieurs Francois Desmains
seigneur douloume, age de cinquante
cinq, et Alexandre Ephodre Douloume
justitiable, age de quarante quatre ans,
sont deux honnêtes mariés demourant
à Guilbardou, lesquels nous ont déclaré
que Alexandre Ephodre Douloume,
age de vingt quatre ans, né à
Guilbardou, le trois juillet mil huit cent
huit, fils de Pierre Michel Douloume
cultivateur, age de cinquante trois ans
demeurant à Guilbardou, et de sa femme
Denise Julie Dubois de femme, est
décide (sic) vingt huit au présent mois,
à dix heures du soir, au domicile de
son père, et au des déclarans, ainsi

110 p. 2. 17
que le père du défunt, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite //

Yvandeval P. M. Bonhomme

f. g. Luyin

J. J. Delignieres

Miranda
de France
Miranda

Le mil huit cent vingt huit, le deux
de décembre, à quatre heures du soir, devant
nous Jean Joseph Lafumie Delignieres
Maire de la Commune de Guilbardou,
officier de l'Etat civil de ladite Commune,
soucomparses, le sieur Jean Marie Mirard,
sieur de Long, age de vingt neuf ans
demeurant à Guilbardou, lequel nous a
présenté un enfant en robe masculin,
né à Guilbardou le onze du présent mois
à huit heures du soir de son légitime
mariage avec Hypothine Virginie Maurice
de femme age de vingt trois ans, lequel
enfant l'un a déclaré d'offrir le prénom
de Francois.

L'acte d'éclosion et de présentation
nous ont été faits en présence de sa femme
et Alexandre Ephodre Douloume
justitiable, age de quarante quatre ans,
et Jean Etienne Perucille, menuisier,
age de vingt trois ans, tous deux
demeurant à Guilbardou

laquelle ont ainsi que le pere de l'enfant
signé avec nous le presens acte,
après lecture faite. //

Vindescauffe J. me vicar
J. t. Jermelle

Signature de Suzanne

Naissance
de Ferdinand
Paul
Metayer

En mil huit cent vingt huit, le quinze
Decembre, quatre heures du soir, devant nous
Jean Joseph Desfray, docteur en droit, procureur
de la Commune de Guilbardon, officier de
l'Etat civil de ladite Commune, est
comparu le sieur Pierre Metayer, maréchal
fermier, age de trente trois ans, demorant
à Guilbardon; lequel nous a présenté un
Enfant de sexe masculin, né à Guilbardon
aujourd'hui à onze heures du matin, de
son legitime mariage avec Catherine
jeanne de Suzanne Creau, sa femme
agee de trente trois ans, auquel enfant
il nous a déclaré donner les prénoms
de Ferdinand Paul,
ledit acte de déclaration a été lu et
par nous et les témoins en présence des sieurs
françois Creau, maraichier, age de
vingt et quatre ans, et Charles Jean
Marniche, maréchal fermier, age de
quarante sept ans, tous deux fermiers
marais communs à Guilbardon, lesquels
ont signé avec nous le presens acte;

110 p. 212

excepté le pere de l'Enfant qui a déclaré
ne savoir signer, le tout après lecture
faite. //

J. Creau, Marniche

Signature de Suzanne

Naissance
de Ferdinand
Paul
Metayer

En mil huit cent vingt huit, le quinze
Decembre, à deux heures du soir, devant nous Jean
Joseph Desfray, docteur en droit, procureur
de la Commune de Guilbardon, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, sont comparus les sieurs françois Creau
maraichier, age de vingt et quatre ans, et
Charles Jean Marniche, maréchal fermier,
age de quarante sept ans, tous deux fermiers
marais communs à Guilbardon, lesquels nous
ont déclaré que Ferdinand Paul Metayer, age
de trois jours, né à Guilbardon le quinze
de ce jour, est le fils de Pierre Metayer,
de presens veuf, age de trente trois ans,
maréchal fermier, age de trente trois ans,
et de Catherine jeanne de Suzanne Creau,
sa femme, age de trente trois ans, en deces
depuis dix à neuf heures du matin, au
cours de nuit de son pere, et ont lu et déclaré
avoir signé avec nous le presens acte, lequel
le pere du defunt qui a déclaré ne savoir
signer, le tout après lecture faite. //

J. Creau, Marniche

Signature de Suzanne

Decret de
Antoine Marie
Castroville

Qu'il lui a été signifié, le vingt
trois Décembre, à sept heures de matin, par
mon sieur Joseph Lefèvre de Signiere,
officier de la commune de Caillandou,
son comparsa les siens, à l'ordonne,
Ephadure Vaudescaul, justitiaux, age de
quarante quatre ans, et de son Vincent
Marquigny, marchand de toile, age de
trente huit ans, sans d'implorant, mais pour
l'ameurant à Caillandou; lequel pour
un dechet que Antoine Marie Castroville
mariages, age de trente huit ans, ne a
Percy Depuchement de la rue de Maree, demourant
à Caillandou, fils de Pierre Castroville, es
de Marie francoise Pruyon, veuve de
decedé, et épouse de Victorina Helvire
Lemaire, sa femme, age de trente quatre
ans, qui lui a été signifié par écrit au
Caillandou, en son domicile, ce jourd'hui
à trois heures de matin, et en les
declarant, j'ay avec pour le present
cette après lecture faite //

Vaudescaul J. de Signiere

Antoine Marie Castroville

13 ou 12. 17

Naissance
de Signiere
Lefèvre
de Signiere

Et au vil lui a été signifié, le vingt cinq
Decembre, à trois heures de matin, par
mon sieur Joseph Lefèvre de Signiere, de la
Commune de Caillandou, officier de la
ville de la dite commune, et comparsa Monsieur
Joseph Lefèvre de Signiere, capitaine
commandant au dixieme Regiment d'Artillerie
à cheval, age de trente six ans, demourant à
Caillandou, lequel avec le present d'un
age de sept ans, et de Caillandou le vingt quatre
de present, mine de deux heures après midi,
de son mariage avec Madame Joseph
Cher, Madame Dubouey, sa femme, age de
vingt ans, auquel Lefèvre il a été
de la prison de Signiere,
desdites presentation et declaration vous ont été
faits en presence des siens, Pierre André de
Signiere, age de quarante sept ans, et
Alexandre Ephadure Vaudescaul, justitiaux,
age de quarante quatre ans, tous deux tenons
maisons demourant à Caillandou, lesquels ont
dit que le père de Lefèvre, signifié avec mine
le present acte, a été lecture faite //

Vaudescaul J. de Signiere

Antoine Marie Castroville

Cher a été par nous Marie

De la commune de Caibordon
sous-signés, regardant deux promesses
pour un mill huit cent vingt neuf.

Enfants de lignage

Cable alphabétique des Actes
contenus au présent registre

Naissances

- 29 Août Doubonne Julie Lucile
15 Mars Duquesne Charles Alexandre
24. 2^{me} Enfance de lignage Marie
14 Mars Maurin Jean Baptiste
13 Juillet Maurice Louise Adèle
15 2^{me} Métayer Ferdinand Paul
11 2^{me} Maurin François
5 Mai Maurice Dominique
24 Juin Papillon Genevieve Sophie
6. 8^{me} Seguin Victor Alexandre
9 Janvier Vermeille Genevieve Virginia

1874 p. 257
Marriages

15. 7^{me} Doubonne Jacques Auguste, et
Marie Anne Veronique Mauland
16. 7^{me} Debeauvais Antoine Desiré, et
Colbaine Denise Lefranc.
7 Juillet Rain Jean Pierre, et Genevieve
Joachim Vermeille

Décès

- 13 Avril Pierre Aglata Caroline
28. 9^{me} Doubonne Alexandre Etienne
19 Avril Durieux 1^{er} Antoine Nicolas
7 Mai Fleimon François
27 Mars Jaquenoud Auguste
19 Mai Maurice Elisabeth Reine
22 2^{me} Métayer Ferdinand Paul
11 7^{me} Guenin Marie Marguerite Antoinette
23 2^{me} Caserniet Antoine Denis
22 Mai Vermeil Aimée Alexandrine.